

**AVIS DE PUBLICITE**  
**Aux associations pour le renouvellement**  
**des membres nommés du**  
**du conseil d'administration**  
**du Centre Intercommunal d'Action Sociale**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse informe**

Administré par un Conseil d'Administration, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est un établissement public administratif doté d'une personnalité juridique de droit public et ainsi d'un budget propre.

En application des articles L.123-6, R.123-11, R.123-12 et du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination, par mes soins :

- De représentants des associations de retraités et de personnes âgées,
- de représentants des associations de personnes handicapées,
- de représentants des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter au sein du Conseil d'Administration du CIAS, en adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :


- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse,
- habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département,
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CIAS,
- qui ne sont pas membres du conseil communautaire.

**DELAI IMPERATIF**

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Président au plus tard le 04 mai 2026, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat général de la Communauté d'Agglomération, 12 rue Lapique à Bar-le-Duc, contre accusé de réception.

Fait à Bar-le-Duc, le 15 avril 2026

LE PRESIDENT,

  
Sylvain GILLET